

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **JEUDI 9 AVRIL 2026 à 19h30**

Le jeudi neuf avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

ONIMUS Roland, PILOT Jean-Marc, LUTHRINGER Martine, REMY Pierre, DABRY Anne, GODINAT Daniel, CENDROWSKI Pierrette, LINDECKER Jean-Luc, CAMPELLO Hervé, DENIS Marguerite, CLADEN Eric, SALTZMANN Thierry, SCHIFF Michel (*à partir du point 12*), MANA Kamel, SCHOENECKER Christine, GERBER Nathalie, SMUTEK Charline, PRAT Gwendoline, TOUSSAINT Anne

Membre absent excusé :

SCHIFF Michel procuration à CAMPELLO Hervé (*jusqu'au point 11*)

Vanessa MEYER et la presse sont présents.

Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 2 avril 2026.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 3 mars 2026 par les membres sortants qui ont été réélus
3. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026 par l'ensemble du conseil municipal
4. Informations sur les actes passés en application des délégations données au Maire
5. Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes avec coordonnateur pour l'achat d'électricité et les services associés à la fourniture de cette énergie - Ouverture du groupement a des membres non communaux
6. MJC – Demande de subvention exceptionnelle - Soirée du 15 mars 2026
7. Approbation du compte de gestion 2025 - Budget Principal
8. Approbation du compte administratif 2025 - Budget Principal
9. Affectation du résultat de l'exercice 2025 - Budget Principal
10. Fixation des taux de la fiscalité locale 2026
11. Approbation du budget primitif 2026 - Budget Principal
12. Fixation des subventions aux associations pour 2026
13. Constitution des commissions du conseil municipal
14. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)
15. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale du Sud-Alsace (AFUT)
16. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès du Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin

17. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de l'Association de Gestion de l'EHPAD Les Molènes
18. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès du Syndicat Mixte de l'EHPAD Les Molènes
19. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de la SPL Enfance et Animation (SPLEA)
20. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de l'Université Populaire du Rhin
21. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
22. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)
23. Désignation d'un délégué chargé de représenter la commune auprès de la Commission de Sécurité d'arrondissement
24. Désignation d'un délégué chargé de représenter la commune auprès du Conseil d'Administration du Collège Théodore Monod d'Ottmarsheim
25. Désignation d'un délégué chargé de représenter la commune auprès de l'Amicale du Personnel de la commune
26. Désignation d'un délégué chargé de représenter la commune en tant que Correspondant Défense
27. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de la commission de contrôle des listes électorales
28. Désignation d'un délégué chargé de représenter la commune auprès du Groupements d'Intérêt Cynégétique 19 du Haut-Rhin (GIC 19)
29. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de l'Office Municipal Sports Arts & Loisirs (OMSAL)
30. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)
31. Désignation d'un correspondant incendie et secours
32. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de la Brigade Verte
33. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de Territoire d'Energie Alsace (TEA)
34. Commission d'Appel d'Offres (CAO)
35. Commission de délégation de service public (DSP)
36. Fixation du nombre de membres élus et nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
37. Désignation des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
38. Désignation des représentants de la commune auprès de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C)
39. Désignation des représentants de la commune auprès de la Commission d'Adjudication de la Chasse (CAC)
40. Désignation des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de BANTZENHEIM-RUMERSHEIM (SIAEP)
41. Informations communiquées par les Adjoints
42. Divers

POINT N° 1 Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 3 mars 2026
par les membres sortants qui ont été réélus

M. le Maire informe que le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 a été distribué à tous les membres sortants qui ont été réélus.

Aucune observation n'a été enregistrée. Il est proposé de l'approuver.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 3 mars 2026.

POINT N° 3 Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026 par l'ensemble du conseil municipal
--

M. le Maire informe que le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 a été distribué à tous les membres.

Aucune observation n'a été enregistrée. Il est proposé de l'approuver.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21 mars 2026.

POINT N° 4
Informations sur les actes passés en application des délégations données au Maire

M. Roland ONIMUS, Maire, informe sur les :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Notaires	Section	Parcelle	Superficies	Adresse
Me Olivier CHOLLEY pour le compte de NEOLIA	5	466/30	03 a 90 ca	Rue de Rumersheim
Me Olivier CHOLLEY pour le compte de NEOLIA	5	450/30	05 a 28 ca	Rue de Rumersheim
Me David BAUER pour le compte de CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER	4	333/11	03 a 47 ca	Rue de Rumersheim
Me Valérie TRITSCH pour le compte de M. Julien DALLMANN et Mme Céline THERRY	4	249/16	04 a 78 ca	28 A rue de l'Eglise
	4	250/23	00 a 86 ca	
	4	251/22	07 a 99 ca	
	4	253/16	00 a 89 ca	
	4	257/16	01 a 40 ca	
	4	258/16	00 a 02 ca	

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 5
Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes avec coordonnateur pour l'achat d'électricité et les services associés à la fourniture de cette énergie - Ouverture du groupement à des membres non communaux

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que Mulhouse Alsace Agglomération est actuellement coordonnateur d'un groupement de commandes pour la fourniture en électricité au nom des 40 membres suivants :

Communes de Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Hombourg, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit-landau, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-Bas, Ungersheim, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et Mulhouse Alsace Agglomération.

La convention de groupement de commandes a été approuvée le 20 avril 2020 pour une durée illimitée.

L'article 6 de cette convention permet sa modification par avenant. Ces modifications doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement dont les décisions sont notifiées au coordonnateur.

Il est proposé de signer l'avenant n°1 ayant pour objet d'inclure à la convention constitutive d'un groupement de commandes la possibilité d'intégrer un nouveau membre contributeur qui ne soit pas une commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération.

Une telle adhésion sera toutefois soumise pour accord aux communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération.

L'intégration de nouveaux membres doit permettre d'accentuer les économies d'échelle que la massification de ces achats permet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :

- **approuve l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes relative à l'achat d'électricité et services associés ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1 ;**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes formalités afférentes.**

POINT N° 6
MJC - Demande de subvention exceptionnelle - Soirée du 15 mars 2026

Mme Anne DABRY, adjointe au Maire, informe que la MJC a transmis une demande de subvention relative à la prise en charge des frais engagés dans le cadre du spectacle organisé par l'association « Accueil des enfants de Tchernobyl ».

La MJC a assuré l'organisation du repas pour les 36 jeunes de la troupe Sonechko de Lviv ainsi que leurs accompagnateurs.

Les frais engagés s'élèvent à :

- 228 € pour l'achat de charcuterie, feuilletés et pâtes en croûte,
 - 27 € pour l'achat de kougelhopfs salés,
- soit un montant total de 255 €.

Les boissons ont été prises en charge par la MJC.

Considérant l'intérêt de cette action à caractère solidaire et culturel, ainsi que l'implication de la MJC dans l'organisation de cet événement, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 255 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :

- **accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 255 € à la MJC, correspondant aux frais de restauration engagés ;**
- **précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal ;**
- **autorise M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.**

POINT N° 7
Approbation du compte de gestion 2025
Budget Principal

M. Pierre REMY, adjoint au Maire, précise que les comptes de gestion 2025 le budget Principal établis par la trésorière sont arrêtés comme suit :

COMPTE DE GESTION 2025
BUDGET PRINCIPAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	863 636,06 €	5 873 904,62 €
Dépenses	1 225 698,47 €	4 626 183,86 €
Résultats	- 362 062,41 €	1 247 720,76 €

M. le Maire précise que les résultats du compte de gestion du budget Principal établis par la Trésorière, est strictement conforme à celui du compte administratif du budget Principal, les écritures comptables ayant été passées conformément aux règles applicables en la matière.

La commission des finances, en date du 16 février 2026, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le compte de gestion 2025 du budget Principal.**

POINT N° 8
Approbation du compte administratif 2025 - Budget Principal

M. le Maire expose qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à l'élection du Président de séance pour l'examen du compte administratif.

Il est proposé que M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} adjoint au Maire, soit élu à cette fonction.

M. Jean-Marc PILOT est désigné à l'unanimité.

M. le Maire quitte la salle.

M. Jean-Marc PILOT donne la parole à M. Pierre REMY, adjoint au Maire.

Le tableau ci-dessous résume les résultats cumulés par section.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025
BUDGET PRINCIPAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	863 636,06 €	5 873 904,62 €
Dépenses	1 225 698,47 €	4 626 183,86 €
Résultats	- 362 062,41 €	1 247 720,76 €

Un extrait du compte administratif 2025 du budget principal a été joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

M. Pierre REMY informe que l'article L2123-24 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Les indemnités annuelles brutes de fonction s'élèvent à :

Roland ONIMUS

Maire	25 452,24 €
Vice-Président M2A	19 237,20 €
Président Syndicat Mixte EHPAD des Molènes	7 226,28 €

Jean-Marc PILOT

Adjoint au maire	9 766,56 €
Vice-Président SIAEP Bantzenheim/Rumersheim	784,62 €

Edith ZANINETTI

Adjointe au maire	9 766,56 €
-------------------	------------

Frédéric BRENDER

Adjoint au maire	9 766,56 €
------------------	------------

Martine LUTHRINGER
Adjointe au maire

9 766,56 €

La commission des finances, en date du 16 février 2026, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le compte administratif 2025 du budget principal de la commune.**

POINT N° 9
Affectation du résultat de l'exercice 2025 - Budget Principal

M. le Maire revient en séance et donne la parole à M. Pierre REMY, adjoint au Maire.

M. Pierre REMY, adjoint au Maire, expose que l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **7 886 510,72 €** et un déficit d'investissement de **614 905,78 €**.

	Résultats antérieurs reportés	Résultat de l'exercice 2025	Résultat cumulé à affecter
Fonctionnement	6 638 789,96 €	1 247 720,76 €	7 886 510,72 €
Investissement	- 252 843,37 €	- 362 062,41 €	- 614 905,78 €
Résultat cumulé global	6 385 946,59 €	885 658,35 €	7 271 604,94 €

La commission des finances, en date du 16 février 2026, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve l'excédent de fonctionnement d'un montant de 7 886 510,72 € et décide d'affecter :
 - un montant de 7 271 604,94 € au budget primitif 2026 sur le chapitre 002, en recette de fonctionnement ;
 - un montant de 614 905,78 € au budget primitif 2026 sur le compte 1068, en recette d'investissement ;
- approuve le déficit d'investissement d'un montant de 614 905,78 € au budget primitif 2026 sur le chapitre 001, en dépense d'investissement.

POINT N° 10
Fixation des taux de la fiscalité locale 2026

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, M. le Maire propose de maintenir les taux.

La commission des finances, en date du 16 février 2026, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation, décide de fixer les taux 2026 comme suit :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties | 16,22 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 11,16 % |
| • Taxe d'habitation | 3,14 % |

POINT N° 11
Approbation du budget primitif 2026 - Budget Principal

M. le Maire donne la parole à M. Pierre REMY, adjoint au Maire, qui présente le budget primitif 2026.

Le projet du budget primitif 2026 - Budget principal, transmis à l'ordre du jour, s'équilibre comme suit :

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
8 130 150,47 €	8 130 150,47 €

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
12 778 803,69 €	12 778 803,69 €

Total Budget Principal	
Dépenses	Recettes
20 908 954,16 €	20 908 954,16 €

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

La commission des finances, en date du 16 février 2026, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le budget primitif 2026 du Budget Principal détaillé sur le tableau ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.**

POINT N° 12
Fixation des subventions aux associations pour 2026

Arrivée de M. SCHIFF Michel

M. Jean-Marc PILOT président de l'OMSAL quitte la séance.

M. le Maire présente le tableau détaillé des montants proposés pour l'année 2026. Celui-ci a été joint à l'ordre du jour.

Le tableau global se présente ainsi :

Objet	Organisme bénéficiaire	Subvention 2026
Subvention	UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	460.00 €
Subvention	BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN	1 000.00 €
Subvention	AFAPEI	300.00 €
Subvention	LA PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
Subvention	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	20 000.00 €
Subvention	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000.00 €
Subvention	MUSIQUE ESPERANCE BANTZENHEIM	300.00 €
Subvention	ASSOCIATION OMSAL DE BANTZENHEIM	6 000.00 €
Subvention	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	300.00 €
Subvention	AMAEELLES - APALIB	1 778.00 €
Subvention	AMAEELLES - APAMAD	1 166.00 €
Subvention	NAFSEP	300.00 €
Subvention	DELTA REVIE ASSOCIATION	300.00 €
Subvention	PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION HT RHINOISE	300.00 €
Subvention	LA LIGUE CONTRE LE CANCER HT RHIN	300.00 €
Subvention	ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS GUIDES D' AVEUGLES	300.00 €
Subvention	SEPIA ASSOCIATION	300.00 €
Subvention	AFM TELETHON	300.00 €
Subvention	TERRE DES HOMMES	300.00 €
Subvention	ARAHM SERVICE CENTRAL	300.00 €
Subvention	ARAME	300.00 €
Subvention	AIDES	300.00 €
Subvention	LES RESTAURANTS DU COEUR	300.00 €
Subvention	ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	300.00 €
Subvention	KETA KETI NEPAL	300.00 €
Subvention	AGENT COMPTABLE THEODORE MONOD	2 268.00 €
Subvention	ANDREA	300.00 €
Subvention	ESPOIR	300.00 €
Subvention	FAMILLES SOLIDAIRES ALSACE	300.00 €
Subvention	ACL MJC	sur justificatifs
Subvention	ECOLE DE MUSIQUE	2 250.00 €

Subvention	FESTIVITES ET TRADITIONS	sur justificatifs
Subvention	HARDTKIDS BASKET	sur justificatifs
Subvention	FOOTBALL CLUB BANTZENHEIM	sur justificatifs
Subvention	TENNIS CLUB DE BANTZENHEIM	sur justificatifs
		41 972.00 €

La commission des finances, en date du 16 février 2026, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le tableau de répartition des subventions aux associations locales et extérieures pour 2026 ;**
- **autorise M. Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

M. Jean-Marc PILOT président de l'OMSAL revient en séance.

POINT N° 13
Constitution des commissions communales

Commission Travaux

Rapporteur : PILOT Jean-Marc

Membres : SCHOENECKER Christine, SALTZMANN Thierry, LINDECKER Jean-Luc, CLADEN Eric, CAMPELLO Hervé

Commission Vie Scolaire

Rapporteur : PILOT Jean-Marc

Membres : GERBER Nathalie, PRAT Gwendoline, SMUTEK Charline, CLADEN Eric, HAUMONTE Gaëtan

Commission Finances

Rapporteur : REMY Pierre

Membres : CENDROWSKI Pierrette, LUTHRINGER Martine, SALTZMANN Thierry, MANA Kamel, SCHOENECKER Christine

Commission Urbanisme

Rapporteur : REMY Pierre

Membres : DENIS Marguerite, SCHOENECKER Christine, CAMPELLO Hervé, HAUMONTE Gaëtan, LINDECKER Jean-Luc

Commission Séniors

Rapporteur : LUTHRINGER Martine

Membres : DENIS Marguerite, GERBER Nathalie, TOUSSAINT Anne, CAMPELLO Hervé, LINDECKER Jean-Luc

Commission Sécurité

Rapporteur : LUTHRINGER Martine

Membres : PRAT Gwendoline, CLADEN Eric, LINDECKER Jean-Luc, SALTZMANN Thierry, SCHIFF Michel

Commission Animation / Culture

Rapporteur : DABRY Anne

Membres : GERBER Nathalie, SCHOENECKER Christine, SMUTEK Charline, CAMPELLO Hervé, CLADEN Eric

Commission Communication

Rapporteur : Daniel GODINAT

Membres : CENDROWSKI Pierrette, HELM-KUPPEK Erika, GERBER Nathalie, SCHOENECKER Christine, CAMPELLO Hervé

Commission Journée Citoyenne

Rapporteur : Daniel GODINAT

Membres : CAMPELLO Hervé, CLADEN Eric, SCHIFF Michel

Commission Jumelage

Rapporteur : LUTHRINGER Martine

Membre : SMUTEK Charline

Commission Transition Énergétique

Rapporteur : LUTHRINGER Martine

Membres : CAMPELLO Hervé, SCHIFF Michel, CLADEN Éric, DABRY Anne, GODINAT Daniel

POINT N° 14
Désignation des représentants de la commune auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)

M. Roland ONIMUS, Maire, informe les élus que la commune de Bantzenheim a adhéré à l'ADAUHR, l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin, créée en application de l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) entre le département du Haut-Rhin, les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) haut-rhinois.

A ce titre, elle est représentée à l'assemblée générale de l'agence et la durée du mandat de son représentant est identique à la durée du mandat municipal.

En application des statuts de l'ADAUHR, les communes sont représentées par leur Maire ou son représentant, désigné par le conseil municipal lors de l'adhésion de la commune à l'ADAUHR.

De même les statuts prévoient la possibilité de désigner un représentant suppléant.

En application de l'article L2121-33 du CGCT et des statuts de l'ADAUHR, il convient de procéder à la désignation d'un représentant et d'un représentant suppléant à l'assemblée générale de l'ADAUHR, afin qu'ils puissent siéger à la prochaine assemblée générale.

Les candidats suivants sont présentés :

- PILOT Jean-Marc, titulaire
- REMY Pierre, suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus en tant que représentants de la commune auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) :**
 - o **PILOT Jean-Marc, titulaire**
 - o **REMY Pierre, suppléant**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 15
Désignation des représentants de la commune auprès de l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale du Sud-Alsace (AFUT)

M. Roland ONIMUS, Maire, informe les élus que la commune de Bantzenheim a adhéré à l'AFUT, Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale du Sud-Alsace, créée en application de l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) entre le département du Haut-Rhin, les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) haut-rhinois.

A ce titre, elle est représentée à l'assemblée générale de l'agence et la durée du mandat de son représentant est identique à la durée du mandat municipal.

En application des statuts de l'AFUT, les communes sont représentées par leur Maire ou son représentant, désigné par le conseil municipal lors de l'adhésion de la commune à l'AFUT.

De même les statuts prévoient la possibilité de désigner un représentant suppléant.

En application de l'article L2121-33 du CGCT et des statuts de l'AFUT, il convient de procéder à la désignation d'un représentant et d'un représentant suppléant à l'assemblée générale de l'AFUT, afin qu'ils puissent siéger à la prochaine assemblée générale.

Les candidats suivants sont présentés :

- PILOT Jean-Marc, titulaire
- REMY Pierre, suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus en tant que représentants de la commune auprès de l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale du Sud-Alsace (AFUT) :**
 - o **PILOT Jean-Marc, titulaire**
 - o **REMY Pierre, suppléant**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 16

Désignation des représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin

M. Roland ONIMUS, Maire, informe les élus que la commune de Bantzenheim a adhéré au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin, créée en application de l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) entre le département du Haut-Rhin, les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) haut-rhinois.

A ce titre, elle est représentée à l'assemblée générale de l'agence et la durée du mandat de son représentant est identique à la durée du mandat municipal.

En application des statuts du Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin, les communes sont représentées par leur Maire ou son représentant, désigné par le conseil municipal lors de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin

De même les statuts prévoient la possibilité de désigner un représentant suppléant.

Les candidats suivants sont présentés :

- GODINAT Daniel, titulaire
- DABRY Anne, suppléante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus en tant que représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin :**
 - o **GODINAT Daniel, titulaire**
 - o **DABRY Anne, suppléante**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 17
Désignation d'un délégué de la commune auprès de l'Association de Gestion de l'EHPAD Les Molènes

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire des représentants de la commune auprès de l'Association de Gestion de l'EHPAD Les Molènes.

Les candidats suivants sont présentés :

- ZANINETTI Edith, titulaire
- DABRY Anne, suppléante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus en tant que délégués de la commune auprès de l'Association de Gestion de l'EHPAD Les Molènes :**
 - **ZANINETTI Edith, titulaire**
 - **DABRY Anne, suppléante**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour rappel, l'Association de Gestion est en charge de la gestion administration de l'EHPAD Les Molènes.

POINT N° 18 Désignation des délégués de la commune auprès du Syndicat Mixte de l'EHPAD Les Molènes

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire des représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte de l'EHPAD Les Molènes.

Les candidats suivants sont présentés :

- ONIMUS Roland, REMY Pierre, titulaires
- CENDROWSKI Pierrette, LUTHRINGER Martine, suppléantes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus en tant que délégués de la commune auprès du Syndicat Mixte de l'EHPAD Les Molènes :**
 - o **ONIMUS Roland, REMY Pierre, titulaires**
 - o **CENDROWSKI Pierrette, LUTHRINGER Martine, suppléantes**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour rappel, le Syndicat Mixte est en charge de la gestion technique de l'EHPAD Les Molènes.

POINT N° 19
Désignation des délégués de la commune auprès de la SPL Enfance et Animation (SPLEA)

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire des représentants de la commune auprès de la SPL Enfance et Animation (SPLEA).

Les candidats suivants sont présentés :

- ONIMUS Roland, titulaire
- GERBER Nathalie, suppléante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus en tant que délégués de la commune auprès de la SPL Enfance et Animation (SPLEA) :**
 - o **ONIMUS Roland, titulaire**
 - o **GERBER Nathalie, suppléante**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 20 Désignation des délégués de la commune auprès de l'Université Populaire du Rhin
--

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire des représentants de la commune auprès de l'Université Populaire du Rhin.

Les candidats suivants sont présentés :

- PILOT Jean-Marc, titulaire
- GODINAT Daniel, suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus en tant que représentants de la commune auprès de l'Université Populaire du Rhin :**
 - **PILOT Jean-Marc, titulaire**
 - **GODINAT Daniel, suppléant**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 21

Désignation des délégués de la commune auprès de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire des délégués de la commune auprès de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Les candidats suivants sont présentés :

- ONIMUS Roland, titulaire
- LUTHRINGER Martine, suppléante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus en tant que délégués de la commune auprès de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) :**
 - **ONIMUS Roland, titulaire**
 - **LUTHRINGER Martine, suppléante**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 22
Désignation des délégués de la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire des délégués de la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Les candidats suivants sont présentés :

- REMY Pierre, titulaire
- LUTHRINGER Martine, suppléante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus en tant que délégués de la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) :**
 - **REMY Pierre, titulaire**
 - **LUTHRINGER Martine, suppléante**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 23 Désignation des délégués de la commune auprès de la Commission de Sécurité d'arrondissement
--

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire des délégués de la commune auprès de la Commission de Sécurité d'arrondissement.

Le candidat suivant est présenté :

- ONIMUS Roland, titulaire
- LUTHRINGER Martine, suppléante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus en tant que délégués de la commune auprès de la Commission de Sécurité d'arrondissement :**
 - **ONIMUS Roland, titulaire**
 - **LUTHRINGER Martine, suppléante**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 24
Désignation des délégués auprès du Conseil d'Administration du
Collège Théodore Monod d'Ottmarsheim

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire des délégués de la commune auprès du Conseil d'Administration du Collège Théodore Monod d'Ottmarsheim.

Les candidats suivants sont présentés :

- GODINAT Daniel, titulaire
- SCHOENECKER Christine, suppléante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **est élu en tant que délégués de la commune auprès du Conseil d'Administration du Collège Théodore Monod d'Ottmarsheim :**
 - **GODINAT Daniel, titulaire**
 - **SCHOENECKER Christine, suppléant**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 25
Désignation des délégués de la commune auprès de
l'Amicale du Personnel de la commune

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire des délégués de la commune auprès de l'Amicale du Personnel de la commune.

Le candidat suivant est présenté :

- ONIMUS Roland, titulaire
- GODINAT Daniel, suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **est élu en tant que délégués de la commune auprès de l'Amicale du Personnel de la commune :**
 - **ONIMUS Roland, titulaire**
 - **GODINAT Daniel, suppléant**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 26 Désignation d'un délégué chargé de représenter la commune en tant que Correspondant Défense

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle que, créée en 2001, la fonction de correspondant défense vise à renforcer le lien entre l'armée et la nation et à promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune désigne un élu référent, interlocuteur des administrés et des autorités civiles et militaires.

M. le Maire propose de nommer M. REMY Pierre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour cet nomination ;**
- **est élu délégué chargé de représenter la commune en tant que Correspondant Défense :**
 - **M. REMY Pierre**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet**

POINT N° 27 Commission de contrôle des listes électorales
--

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'il détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales.

Toutefois, un contrôle des décisions du maire est effectué à posteriori. Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **procède à l'élection des représentants du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales.**
- **sont élus à la commission de contrôle des listes électorales :**
 - **CENDROWSKI Pierrette, conseillère municipale**
 - **MAILLET Barbara, déléguée de l'administration**
 - **MIEHE Gérard, délégué du tribunal**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet**

POINT N° 28
Désignation du délégué de la commune auprès du
Groupement d'Intérêt Cynégétique 19 du Haut-Rhin (GIC 19)

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire un délégué de la commune auprès du Groupement d'Intérêt Cynégétique 19 du Haut-Rhin (GIC 19).

Le candidat suivant est présenté :

- GODINAT Daniel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **est élu en tant que délégué de la commune auprès du Groupement d'Intérêt Cynégétique 19 du Haut-Rhin :**
 - **GODINAT Daniel**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 29
Désignation des délégués de la commune auprès de l'Office Municipal Sports Arts & Loisirs (OMSAL)

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire des délégués de la commune auprès de l'Office Municipal Sports Arts & Loisirs (OMSAL).

Les candidats suivants sont présentés :

- DABRY Anne
- MANA Kamel
- SCHOENECKER Christine
- GERBER Nathalie
- CAMPELLO Hervé
- CLADEN Eric

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus en tant que délégués de la commune auprès de l'Office Municipal Sports Arts & Loisirs (OMSAL) :**
 - **DABRY Anne**
 - **MANA Kamel**
 - **SCHOENECKER Christine**
 - **GERBER Nathalie**
 - **CAMPELLO Hervé**
 - **CLADEN Eric**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 30
Désignation des délégués de la commune auprès du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers
Volontaires (CCCSPV)

M. Roland ONIMUS, Maire, informe le conseil municipal que l'arrêté du 7 novembre 2025 portant organisation des CCCSPV prévoit que cette instance, présidée par le Maire, comprend un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps concerné.

Il est proposé d'élire 4 membres issus du Conseil municipal, afin de représenter la commune au sein de cette instance.

Les candidats suivants sont présentés :

- CENDROWSKI Pierrette
- LUTHRINGER Martine
- REMY Pierre
- SCHIFF Michel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus délégués de la commune auprès du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) :**
 - o **CENDROWSKI Pierrette**
 - o **LUTHRINGER Martine**
 - o **REMY Pierre**
 - o **SCHIFF Michel**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 31 Désignation d'un correspondant incendie et secours

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à désigner un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal.

Le candidat suivant est présenté :

- REMY Pierre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination**
- **est élu en tant que correspondant incendie et secours :**
 - **REMY Pierre**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 32 Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de la Brigade Verte

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire deux délégués afin de représenter la commune de Bantzenheim auprès de la Brigade Verte.

Les candidats suivants sont présentés

- ONIMUS Roland, titulaire
- LUTHRINGER Martine, suppléante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus les délégués chargés de représenter la commune auprès de la Brigade Verte :**
 - **ONIMUS Roland, titulaire**
 - **LUTHRINGER Martine, suppléante**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 33 Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de Territoire d'Energie Alsace (TEA)
--

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le conseil municipal est appelé à élire deux délégués afin de représenter la commune de Bantzenheim auprès de Territoire d'Energie Alsace.

Les candidats suivants sont présentés

- PILOT Jean-Marc, titulaire
- GODINAT Daniel, suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations**
- **sont élus les délégués chargés de représenter la commune auprès de TEA :**
 - **PILOT Jean-Marc, titulaire**
 - **GODINAT Daniel, suppléant**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 34
Commission d'Appel d'Offres (CAO)

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle que pour les communes de moins de 3500 habitants, le maire ou son représentant préside la commission et trois membres du conseil municipal sont élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La commission comporte autant de membres suppléants que de membres titulaires.

Sont candidats au poste de titulaire :

- LUTHRINGER Martine
- REMY Pierre
- SALTZMANN Thierry

Sont candidats au poste de suppléant :

- DENIS Marguerite
- SCHOENECKER Christine
- MANA Kamel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;**
- **sont élus les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) :**
 - Pour le poste de délégués titulaires :**
 - LUTHRINGER Martine
 - REMY Pierre
 - SALTZMANN Thierry
 - Pour le poste de délégués suppléants :**
 - DENIS Marguerite
 - SCHOENECKER Christine
 - MANA Kamel
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 35
Commission de délégation de service publics (DSP)

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle que pour les communes de moins de 3500 habitants, le maire ou son représentant préside la commission et trois membres du conseil municipal sont élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La commission comporte autant de membres suppléants que de membres titulaires.

Sont candidats au poste de titulaire :

- LUTHRINGER Martine
- REMY Pierre
- SALTZMANN Thierry

Sont candidats au poste de suppléant :

- DENIS Marguerite
- SCHOENECKER Christine
- MANA Kamel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;**
- **sont élus les membres de la commission de délégation de service publics (DSP) :**
 - Pour le poste de délégués titulaires :**
 - LUTHRINGER Martine
 - REMY Pierre
 - SALTZMANN Thierry
 - Pour le poste de délégués suppléants :**
 - DENIS Marguerite
 - SCHOENECKER Christine
 - MANA Kamel
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 36
Fixation du nombre de membres élus et nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Il est proposé de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide de fixer à 8 le nombre de membres du conseil d'administration.**

POINT N° 37
Désignation des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'en application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2026 a décidé de fixer à 8 le nombre de membres du CCAS avec :

- 4 membres élus par le conseil municipal ;
- 4 membres désignés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

La liste suivante est présentée :

- CENDROWSKI Pierrette
- TOUSSAINT Anne
- DENIS Marguerite
- MANA Kamel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;**
- **sont élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**
 - CENDROWSKI Pierrette
 - TOUSSAINT Anne
 - DENIS Marguerite
 - MANA Kamel
- **sont désignés par le Maire au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**
 - PIERQUET Christine
 - HEBERT Christine
 - ZANINETTI Edith
 - HAUMONTE Gaëtan
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 38 Désignation des délégués de la commune auprès de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C)
--

M. Roland ONIMUS, Maire, informe qu'il y a lieu de renouvellement les délégués de la commune auprès de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C)

Cette commission est composée de 2 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant la proposition commune des 2 groupes de l'assemblée.

Les deux candidats suivants sont présentés :

- GODINAT Daniel
- REMY Pierre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;**
- **sont élus délégués de la commune auprès de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) :**
 - o GODINAT Daniel
 - o REMY Pierre
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 39
Désignation des délégués de la commune auprès de la Commission d'Adjudication de la Chasse (CAC)

M. Roland ONIMUS, Maire, informe qu'il y a lieu de renouvellement les délégués de la commune auprès de la Commission d'Adjudication de la Chasse (CAC).

Cette commission est composée de 2 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant la proposition commune des 2 groupes de l'assemblée.

Les deux candidats suivants sont présentés :

- GODINAT Daniel
- REMY Pierre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;**
- **sont élus délégués de la commune auprès de la Commission d'Adjudication de la Chasse (CAC) :**
 - o GODINAT Daniel
 - o REMY Pierre
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 40

Désignation des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de BANTZENHEIM-RUMERSHEIM (SIAEP)

M. le Maire informe que, suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégué de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Bantzenheim-Rumersheim (SIAEP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **désigne en qualité de délégués de la commune auprès du SIAEP :**
 - **GODINAT Daniel**
 - **DABRY Anne**
 - **SCHOENECKER Christine**
 - **MANA Kamel**
- **autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 41
Informations communiquées par les Adjointes

Informations transmises par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} adjoint au Maire

- **Ecole**

Le conseil d'école a eu lieu et les prévisions du nombre d'élèves pour la rentrée de 2026-2027 sont les suivantes :

- 36 enfants en maternelle
- 52 enfants en élémentaire

Avec un total de 88 enfants, il n'est, normalement, pas prévu de fermeture de classe, sauf décision de l'Education Nationale qui a le chic de modifier les textes selon nécessité.

Il y aura donc 88 élèves au niveau de Bantzenheim et 116 au niveau de Chalampé.

M. Jean-Marc PILOT est à nouveau intervenu sur un point qui le préoccupe depuis des années. Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) fait à l'époque pour pallier la suppression de classes, a été un peu dévoyé de son but initial et ne fonctionne pas correctement entre Bantzenheim et Chalampé. En effet, un pôle bilingue a été fait à Chalampé et un pôle monolingue a été créé à Bantzenheim, ce qui n'a aucune raison d'être. Dernièrement M. PILOT a eu l'appui d'une évaluation externe au RPI par l'EN qui a fait faire un audit. Le rapport en résultant a mis en lumière un écart entre les écoles et proposé un devoir de réflexion permettant une clarification.

Chaque année M. PILOT rend une visite à l'Inspecteur de l'Education Nationale qui lui promet de réfléchir au problème ; mais il est muté de circonscription en fin d'année ce qui oblige à renouveler la visite chaque année, car ces histoires de pôles sont agaçantes au plus haut point. Cette année encore l'IEN sera recontacté pour tenter de régler ce problème.

La classe verte

L'ancien conseil avait voté une subvention de 5 000 € pour la classe verte et avec toutes les subventions demandées, le coût par enfant se situera autour de 70 €, une somme plutôt dérisoire pour une semaine et c'est très bien que les enfants puissent y participer. Seuls 47 enfants sur une totalité de 56 y participeront, selon les décisions des parents.

Travaux à l'école

Quelques travaux ont été demandés au niveau de l'école pour le remplacement du sol de l'école maternelle et du grillage abîmé par quelques indéclicats ; ils seront changés rapidement pendant les vacances.

- **Travaux rue de Bâle**

La première tranche des travaux de la rue de Bâle devrait se terminer fin juillet.

Malgré les désagréments causés par l'avancement des travaux, les échanges avec les riverains se passent plutôt bien grâce aux conciliations menées.

- **La cour de l'école**

La réception des travaux a eu lieu. Une réfection complète de la cour a été faite, les enrobés existants ont laissé place à une végétalisation précédée d'une désimperméabilisation. Les enfants vont pouvoir en profiter après les vacances de Pâques. Une inauguration est à prévoir, les différents conseils des enfants ayant travaillé sur ce projet de même que les adultes pour la réalisation. Il s'agit d'une belle réussite même si quelques points restent à améliorer.

- **Insonorisation de la médiathèque**

Des travaux ont été faits l'année dernière à la médiathèque. Il manquait juste une partie insonorisation pour la partie haute. Au niveau des CD le ressenti auditif s'appropriait un peu à un effet « hall de gare ». De plus, suite à la prévision de petites animations à ce même niveau, il a été décidé de recourir à une insonorisation qui sera installée autour du 20 avril.

- **Bureau du chef des services techniques**

L'ancien conseil municipal avait en projet de déplacer le bureau du chef des services techniques dans les locaux des services techniques. Suite à une réflexion et une constatation de non-conformité aux normes des vestiaires hommes et femmes, il a été décidé la réalisation d'un bureau, de nouveaux vestiaires et éventuellement d'une salle de réunion, ainsi qu'une réfection de la cuisine avec un aménagement convivial dans ces lieux. Il s'agit pour l'instant d'un projet pour lequel l'ADAUHR a été contacté pour une première étude. Le personnel des ateliers a été encouragé à remettre des avis sur leurs souhaits par rapport à l'extension. Ce projet s'étoffera au fur et à mesure.

- **Plan pluriannuel d'investissement**

Dans une prochaine réunion sera discuté le plan pluriannuel d'investissement concernant les futurs travaux partant de la feuille établie par l'ancien conseil municipal, comprenant : le bâtiment des douanes, le parc de jeux, la chaudière miscanthus pour les gros travaux. Les services techniques vont faire remonter certains problèmes qui seront discutés en commission technique selon l'ordre d'urgence des différents travaux.

M. Daniel GODINAT signale que c'était une très bonne action que de changer le caniveau au niveau du portail de l'école, plein d'enfants étant déjà tombés.

Informations transmises par Mme Martine LUTHRINGER, 2^e adjointe au Maire

- **Vidéoprotection**

La commune a voté pour un équipement en caméras vidéo avec, en première phase, une implantation sur les bâtiments communaux du centre du village, puis une installation aux 4 entrées du village, en seconde phase.

Les bâtiments concernés sont : l'espace près de la salle des fêtes, le complexe sportif, la caserne des pompiers et le parc, les écoles, l'agence postale, la maison du citoyen et la mairie. Actuellement, une étude est en cours pour la phase 1 et les représentants de deux sociétés ont été reçus ce matin, les uns pour la société TRIGONE INFORMATIQUE, sous-traitant de ROSACE pour la fibre et les autres pour la société SNEF qui fera l'installation des caméras. Ils sont venus sur place pour une visite technique qui leur a permis de constater que tous les paramètres étaient positifs pour leur permettre un démarrage des travaux au mois de mai.

Mme Christine SCHOENECKER interroge sur le temps de conservation des enregistrements.

Mme Martine LUTHRINGER précise qu'il s'agit de vidéoprotection mais pas de vidéosurveillance. Il n'y aura personne derrière un écran. Les enregistrements sont stockés sur un serveur à la mairie, très peu de personnes y auront un accès. Les informations sont conservées pendant 30 jours et consultables par la gendarmerie en cas de problème.

M. Hervé CAMPELLO souhaite avoir des explications par rapport à la CNIL.

Mme Martine LUTHRINGER signale que des déclarations sont à faire à la CNIL, à la Préfecture, des panneaux sont à mettre en place, le tout étant très réglementé et ayant occupé une bonne partie du temps consacré à ce projet.

- **Sécurisation des rues – Rue des Muguets**

Une communication a été faite dans « Bantzenheim ça bouge » ainsi qu'aux habitants des rues de la Verdure et des Muguets.

Une étude de départ avait été faite par l'ADAUHR qui nous avait proposé des aménagements qui ont été soumis aux habitants. Un plan de test avait été mis en place, une réunion s'en est suivie pour mettre au point ce qui devait rester ou être changé et, suite à quelques nouveaux aménagements, le nouveau plan de circulation a été mis en place le mois dernier, en accord avec les habitants vus en réunion publique.

- **Sécurisation des rues – Rue de Battenheim**

Un projet concernant la rue de Battenheim, dans laquelle persistent des problèmes de places de parking, est en cours. Certains habitants, par manque de place dans leur propriété, garent leur véhicule sur le trottoir, obligeant de ce fait les piétons à emprunter la route. Une étude avait été lancée auprès de l'ADAUHR, et un travail engagé avec le Cabinet BEREST va nous soumettre un dossier qui sera étudié en commission sécurité très prochainement.

M. Michel SCHIFF s'interroge sur une quelconque action pouvant être prise concernant les excès de vitesse dans la rue de Battenheim ?

M. le Maire explique que dans les rues de Strasbourg, de Bâle, gendarmerie et brigades vertes interviennent pour verbaliser. Face à la persistance de certains automobilistes à enfreindre la loi, les verbalisations se répéteront.

Les réunions de district, auxquelles assistent M. le Maire accompagné de Mme Martine Luthringer, en présence du Procureur, du Commandant de la gendarmerie, des gendarmes, permettent d'évoquer le problème des excès de vitesse de manière générale par les représentants de tous les villages, qui y sont tous confrontés.

Pour la rue de Battenheim, M. le Maire a demandé un radar. Il n'est pas forcément signalé par un véhicule de gendarmerie car il peut s'agir d'une voiture banalisée. Mais les mairies n'ont pas de retour sur les opérations menées.

Mme Nathalie GERBER s'enquiert, vu la durée du chantier rue de Bâle, s'il serait possible de poser un radar de chantier ? Sauf erreur, la vitesse dans la rue est réglementée à 30 km/h mais personne ne semble respecter cette limitation. De plus vitesse et gravier entraînent des projections pour les passants.

M. le Maire va prendre tous les renseignements nécessaires pour voir si un tel radar peut être installé.

M. Thierry SALTZMANN s'interroge sur le passage non-stop des voitures passant dans la rue de Bâle à 7 heures du matin, depuis des semaines, et qui ne sont pas des riverains.

Mme Nathalie GERBER expose que les travaux durent depuis longtemps, et que les riverains sont avertis que la gendarmerie verbalise les véhicules qui tenteraient de passer malgré le sens interdit. Alors que les habitants du quartier des Eglantines respectent cette signalisation, ils peuvent constater que les gens venant de Rumersheim, Fessenheim, ne s'en préoccupent guère. Elle pense que les riverains de la rue de Bâle devraient pouvoir passer aussi.

M. Jean-Marc PILOT indique que la rue est interdite à partir de GUYOT, avec le panneau annonçant « interdiction – route barrée dans 600 m » au niveau du carrefour centre du village. Que ce soit bien clair pour tout le monde, seuls on le droit de passer dans cette rue de Bâle, dans la partie en travaux, les gens qui y habitent. Les travaux de décroûtage de la chaussée vont bientôt démarrer ce qui devrait calmer l'ardeur de quelques récalcitrants. Il rajoute qu'il est difficile de trouver des solutions par rapport aux incivilités et qu'il faudrait pouvoir se mettre à la place des ouvriers de chantier qui, en prime d'un travail pénible, se font insulter, c'est un comble ! La seule défense possible est de demander aux brigades vertes de s'installer dans la rue et de verbaliser pendant toute une journée.

M. Thierry SALTZMANN ajoute que si le renforcement de la verbalisation est nécessaire, il serait également utile de connaître exactement les travaux qui vont être entrepris, le lieu exact, la durée du chantier, les dates, entre autres détails.

M. Jean-Marc PILOT précise qu'il y a eu deux chantiers différents. Dernièrement il y a eu le chantier de la Régie de l'Eau et beaucoup de problèmes ont apparus avec l'entreprise chargée des travaux.

Ces soucis ont été remontés à la Régie de l'Eau, maître des travaux.

A présent la CEA nous a confié le chantier de réfection et TEA a payé l'enfouissement des réseaux en cours de réalisation. C'est EUROVIA qui a travaillé pour la Régie de l'Eau et à présent c'est PONTIGGIA pour la partie voirie + ETPE et CREATIV TP qui travaillent pour l'enfouissement des réseaux.

Ces entreprises qui travaillent de manière simultanée se sont entendues pour occuper un côté de la rue et l'autre sous la surveillance d'un SPS, M. BIANCO qui est là tous les mardis matin pour faire le point avec tous les chefs de chantier, en présence des élus également, ainsi que Fabrice et Cédric, qui ont

la possibilité de se remplacer en cas de défaillance de l'un ou l'autre. Ils sont présents à mes côtés à la réunion et c'est ainsi que tous les problèmes peuvent être remontés. Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 10 heures dans la rue. Sur ma proposition un courrier sera adressé aux riverains de la rue de Bâle pour leur expliquer qu'en cas de problème avec les gens qui travaillent, la commune et/ou le maître d'œuvre, ils veuillent bien appeler la mairie et m'adresser un mail en expliquant le problème. Ces derniers temps, nous avons demandé aux riverains de rejoindre la réunion de 10 heures, où ils auront en face d'eux les chargés de travaux qui pourront trouver une solution à un problème. C'est ce qui s'est passé avec un riverain et une solution amiable et arrangeante a été trouvée.

M. Thierry SALTZMANN demande si dans le courrier fait aux riverains il y aurait moyen de récapituler les entreprises qui interviennent sur les chantiers ?

M. Jean-Marc PILOT précise qu'il y a les entreprises titulaires des marchés d'une part, mais que celles-ci font souvent appel à des sous-traitants que l'on ne découvre que lors des réunions de chantier.

Mme Nathalie GERBER demande si les brigades vertes ou la gendarmerie ont des instructions de la part de la commune lorsqu'ils contrôlent les ayants droit de la rue de Bâle. Pour avoir été arrêtée elle-même, la seule réponse fournie étant qu'elle habitait dans la rue de Bâle a contenté la gendarmerie qui l'a laissée repartir, sans contrôle de papiers.

M. Jean-Marc PILOT exprime qu'il n'est pas possible de donner des instructions à la gendarmerie.

M. Eric CLADEN dit qu'en ce qui concerne cette interdiction et vu que les travaux n'ont pas lieu le week-end, on pourrait essayer de contenter un certain nombre d'usagers en les autorisant à passer dans cette rue selon des horaires définis, le week-end ou le soir après les travaux ?

M. Roland ONIMUS informe qu'il n'est pas possible de faire un arrêté à la carte.

M. Thierry SALTZMANN formule qu'il ne s'agit pas d'un arrêté à la carte mais d'un arrêté précisant des horaires.

D'autres membres du conseil signalent :

- **Mme Christine SCHOENECKER** tient à signaler un danger très important en sortant de la rue de Bâle et une nécessité de verbalisation.
- **M. le Maire** rappelle que les travaux sont forcément source de désagréments multiples mais il est primordial que le chantier puisse avancer avec la réglementation mise en place. Il rappelle aussi que des barrières ont été placées dans les champs, mais les véhicules ont roulé dessus. Les barrières ont été enlevées mais les ornières tracées ont été conservées volontairement.
- **Mme Christine SCHOENECKER** ajoute que la circulation semble possible à présent, même si personnellement elle ne passe jamais par cet endroit.
- **M. Daniel GODINAT** rappelle que s'il s'agit de la circulation dans les champs, elle n'est permise qu'aux ayants droit, c'est-à-dire aux agriculteurs et aux propriétaires fonciers. La vitesse y est limitée à 30 km/h.
- **M. Eric CLADEN** signale qu'à la sortie de la rue du Jura, le panneau serait caché avec un sac. Les automobilistes en déduisent qu'ils ont le droit de passer.
- **M. le Maire** précise être bien conscient des problèmes, ils sont notés et des solutions seront recherchées, mais l'intégralité des gênes ne pourra pas être résolue.

- **Bon de fleurissement**

La commune propose chaque année des bons pour l'achat de fleurs chez l'horticulteur Guyot. Cette opération va être reconduite mais la valeur des bons a passé de 15 à 20 €. Une communication à ce sujet va être faite dans « Bantzenheim ça bouge » pour cette action prévue au mois de mai.

- **RCSC**

La Réserve communale de Sécurité civile a assuré la sécurisation des rues lors du défilé de carnaval comme chaque année lors de cette manifestation organisée par FET. Mme Martine Luthringer les en remercie chaleureusement.

Informations transmises par M. Pierre REMY, 3^e adjoint au Maire

- **Commission urbanisme**

Une réunion est en cours d'organisation pour la commission d'urbanisme permettant de faire le point sur les derniers documents déposés avant la fin du mois.

Informations transmises par Mme Anne DABRY, 4^e adjointe au Maire

- **Journée citoyenne**

Un courrier distribué aux membres du conseil municipal contenait des exemples de silhouettes et des propositions d'idées. Celles des enfants du CM2 tournaient autour des planètes et de l'espace. Personnellement elle avait pensé à l'emblème du village qui est le cochon. Un mail d'Hervé Campello a mis en avant le football. Les services techniques soumettront également leurs idées sur les silhouettes dont le découpage devra rester facile. Ces dernières seront peintes après découpe. La question est posée à l'ensemble des membres pour savoir si cette idée de coupe du monde de football convient à tout le monde ? L'idée est adoptée.

Pour les ateliers il faut des responsables.

Il y aura deux ateliers de fleurissement, dont l'un sera couplé avec la Maison pour Tous en début de matinée, puis ensuite avec l'Ehpad le temps que les résidents soit prêts.

Le retour des inscriptions est en cours et on verra à ce moment-là comment répartir les groupes. Tous ceux qui souhaitent donner un coup de main ce jour là ne doivent pas hésiter à remplir le bon d'inscription afin de nous laisser une trace.

- **OMSAL – Lundi 27 avril**

La prochaine réunion pour établir le nouveau bureau est proposée pour le lundi 27 avril.

M. Jean-Marc PILOT rappelle que la dernière fois, les membres avaient été convoqués pour un bureau et il leur a été précisé que des nouveaux membres avaient été nommés à l'OMSAL suite aux élections municipales. A ce moment-là il a été procédé à une élection pour le renouvellement du bureau.

Informations transmises par M. Daniel GODINAT, 5^e adjoint au Maire

- **Commission communication**

Les membres de la commission communication sont invités à se retrouver après cette réunion du conseil municipal afin de caler une date pour une réunion de la commission communication.

- **Journée citoyenne**

Il est souhaitable d'avoir une participation majoritaire des membres du conseil municipal à cette journée citoyenne.

POINT N° 42
Divers

M. le Maire informe :

- Un contact téléphonique avec Mme le maire de Rumersheim a permis de programmer une réunion entre maires. Par après, une réunion avec les adjoints respectifs des deux villages aura lieu dans un but de rapprochement et de communication efficace.
- Le week-end dernier la Grange à Bécanes a fêté sa réouverture. 400 à 500 personnes étaient présentes.
- m2A a fixé la date du **jeudi 16 avril à 10 heures** pour le vernissage de la nouvelle exposition dans la Grange à Bécanes.

Ouverture du débat :

M. Jean-Luc LINDECKER souhaite parler du n° 1, impasse de l'église, où une famille procède à des constructions de manière illégale.

M. Roland ONIMUS informe que les brigades vertes sont passées et qu'un PV d'infraction a été établi.

M. Jean-Luc LINDECKER confirme effectivement le passage des brigades vertes mais cette famille a continué les travaux. Cette situation équivoque peut amener d'autres personnes à s'interroger sur la nécessité de déposer une demande de permis puisque cette famille semble ne pas en avoir eu besoin. Il rajoute que la même famille construit rue de Bâle au niveau de la SNCF.

M. Roland ONIMUS explique qu'il a réceptionné le PV d'infraction cet après-midi pour le n° 1, impasse de l'église. Les constructeurs ne sont pas propriétaires des lieux. La propriétaire est une dame qui habite en Suisse. Elle sera destinataire du PV d'infraction, avec obligation de se présenter en mairie, car en cas de pose de la première pierre, la gendarmerie interviendra.

En ce qui concerne la 2^e famille, concernée par un incendie au niveau du potelet, la gendarmerie est entrée dans la maison mais apparemment sans conséquences pour l'instant. Cette affaire va à nouveau être remontée lors de la prochaine réunion du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

M. Hervé CAMPELLO revient à la rue de la Verduze. Il cite le cas de voitures garées derrière les potelets. Les automobilistes qui arrivent à cet emplacement n'ont pas la priorité et attendent pour passer jusqu'à ce qu'ils constatent qu'il s'agit de voitures en stationnement.

M. Martine LUTHRINGER annonce que des panneaux sont prévus pour interdire le stationnement derrière les potelets, mais ils sont en attente de livraison.

M. Hervé CAMPELLO communique un second problème au bout de la rue de la Verduze. A droite il y a un petit chemin duquel les gens déboulent à fond. Les accidents sont évités de justesse. Près de la rue des Mugnets, le panneau de la rue de la Hardt cache le sens interdit et il n'y a pas d'interdiction de tourner à gauche. Alors les véhicules contournent le problème en descendant la rue puis également celle de la rue de la Verduze. Pourquoi ne pas mettre, temporairement, un panneau d'interdiction de tourner à gauche ? En plaçant cette signalisation, tous les problèmes de la rue pourraient être réglés.

M. Daniel GODINAT signale également les camions arrivant de la route de Munchhouse et passant derrière Grosenmuhl, qui circulent dans les chemins bordant les champs, pourtant limités à 30 km/h et sauf ayants droit. Il n'est pourtant pas possible d'avoir constamment des contrôles opérés par la brigade verte ou les gendarmes.

M. Michel SCHIFF souhaiterait, qu'au pôle médical une zone fumeurs soit matérialisée à l'entrée. Il fait également part d'un problème d'allumage du robinet d'eau dans les toilettes PMR que les gens valides ont du mal à déceler. Une affichette schématique serait utile.

M. Pierrette CENDROWSKI évoque la coupure de courant de vendredi dernier. Revenant des courses, elle s'est rendue compte de la panne d'électricité intervenue vers 10 h du matin. Un appel au service dépannage la renseigne sur la survenue d'un problème de réseau entre Chalampé et Bantzenheim qui devait être réglé à 15 h. En complément, elle a réceptionné un SMS d'information et une communication de la mairie. Cette panne qui devait être réglée pour 15 h ne l'a été qu'à 20 h. Elle s'est alors questionnée sur le besoin de certaines personnes pour lesquelles l'électricité est vitale.

M. le Maire explique que le problème n'était absolument pas lié aux travaux. Il s'agissait d'un défaut électrique pour lequel un camion-labo a été chargé de localiser la panne. L'information ayant été réceptionnée tardivement dans l'après midi, la population en a été informée aussitôt via le tableau de communication. ENEDIS a fait venir d'urgence un groupe électrogène de Strasbourg. Les personnes qui ont besoin d'oxygène sont normalement signalées chez ENEDIS. Dans la rue de Bâle il n'y a eu aucun signalement pour des personnes dans cette situation.

La débat est clos à 22h45.